

ARGENTEUIL

L'urbanisation remise en cause

Le plan local d'urbanisme a du plomb dans l'aile. Le tribunal administratif a ordonné l'annulation des dernières modifications prise par la majorité actuelle. La ville va faire appel.

Le tribunal administratif de Cergy a tranché : les modifications apportées au plan local d'urbanisme (Plu) d'Argenteuil sont annulées. Dans leur décision rendue mardi 18 octobre, les juges administratifs ont donc suivi les recommandations du rapporteur public qui demandait, le 4 octobre, l'annulation de deux délibérations, votées le 15 décembre 2008 et le 9 février 2009, portant sur l'implantation d'un terrain d'accueil de gens du voyage et sur la modification du Plu.

À droite, on exulte. Georges Mothron, le député et ancien maire (UMP), à l'origine du recours, avait du mal à cacher sa satisfaction à l'annonce du jugement. Sur son blog, le vice-président du conseil général s'est dit « satisfait de cette décision de bon sens [...] qui met un terme au bétonnage fou imposé par le système Doucet ». Et l'élu d'affirmer qu'à partir de ce jugement « tous les permis de construire attribués après



Selon Georges Mothron, les permis de construire délivrés depuis 2009 peuvent être contestés devant la justice.

la modification 2009 sont attaquables par des tiers ».

Retour à l'ancien Plu

Du côté de la majorité, on encaisse, sans broncher, la nouvelle. « Nous prenons acte de la décision du tribunal administratif qui porte sur la forme et non sur le fond,

estime Chantal Colin, première adjointe au maire déléguée à l'Urbanisme. Néanmoins, nous ferons appel car cette décision est regrettable. En gros, le tribunal nous explique qu'on aurait dû faire une révision et pas une modification du Plu. Aujourd'hui, la confusion est savamment entretenue par l'ancienne majorité. »

L'appel n'étant pas suspensif, la municipalité revient donc à l'ancienne version du Plu, votée en 2007. Toutefois, la première adjointe contredit Georges Mothron en affirmant que les permis accordés après 2009 ne sont pas susceptibles de recours : « La réglementation est très précise. Les permis signés ne sont pas remis en cause. La difficulté portera sur les projets à venir et pour les propriétaires qui seront soumis à des règles restrictives. »

À l'avenir, la majorité emmenée par le maire socialiste Philippe Doucet prévoit la refonte du Plu. Cette future révision devrait prendre en compte le développement durable dans les nouvelles constructions. « Cela ne nous empêchera pas d'avancer. Il y a de toute façon une remise à niveau qui doit être faite et nous ferons prévaloir notre vision de la ville qui est différente de celle de Georges Mothron. »

Romain DAMERON

ARGENTEUIL

L'élection de Xavier Péricat annulée

Le champagne a peut-être été débouché un peu trop vite. Lundi 17 octobre, le tribunal administratif de Cergy a invalidé l'élection cantonale d'Argenteuil-Ouest. Le 27 mars 2011, avec vingt-deux voix d'avance, Xavier Péricat, conseiller municipal d'opposition (UMP) devançait d'un cheveu son adversaire socialiste et adjoint au maire, Nicolas Bougeard.

Vu le faible écart de voix, ce dernier avait lancé un recours en annulation devant la juridiction administrative. Laquelle a tranché en défaveur de l'ancien adjoint aux Finances de Georges Mothron. « J'ai la conscience tranquille car mon compte de campagne a été validé, affirme



Xavier Péricat, le soir de son élection sur le canton d'Argenteuil-Ouest.

Xavier Péricat. Le tribunal a relevé que vingt-neuf signatures étaient différentes entre

les deux tours. C'est contestable car les gens ne signent pas comme des robots. Le plus aberrant, c'est que le tribunal considère que ces vingt-neuf signatures ont voté pour moi. Il y a un sentiment d'injustice par rapport à cela. »

Et pour prouver ses dires, l'élu a rencontré les vingt-neuf électeurs dont la signature était litigieuse. « J'ai dû leur faire signer une attestation comme quoi il s'agissait bien de leur signature. Ils étaient stupéfaits d'apprendre cette histoire. » Pour l'heure, Xavier Péricat reste conseiller général et se donne le temps de la réflexion : « Nous avons un mois pour faire appel mais nous le ferons s'il y a une

chance de revenir sur cette décision. À Argenteuil, il faut souvent gagner deux fois pour être élu. »

À gauche, Nicolas Bougeard n'a jamais douté du bien-fondé de son recours : « Nous étions confiants et nous attendions cette issue favorable. Les conclusions du rapporteur confirmaient la nécessité d'annuler ce scrutin. Si une nouvelle élection doit avoir lieu, je serai candidat après un processus de désignation interne au parti socialiste. Xavier Péricat ne pourra plus se cacher. Là, il est clairement le candidat de l'UMP qui organise la casse sociale et vote les hausses d'impôts au Conseil général. »

R. Da.

ARGENTEUIL - BEZONS

17 octobre 1961 : hommages aux disparus